



Victoire ! Le tribunal vote pour l'expertise CDDE

Pour les agents, les élus CSE ont gagné

A la CGT nous aimons partager et raconter de belles histoires. Celle-ci est d'autant plus belle qu'elle est intersyndicale.

Rappel :

- En aout 2023, suite à un travail de la CSSCT sur la charge de travail des agents de la demande d'emploi de la Normandie, les élus CSE ont voté une expertise pour évaluer cette charge et proposer des préconisations d'actions pour améliorer la situation. Comme cela avait été fait sur la gestion des droits.
- La direction s'était opposée à cette demande en saisissant la justice. Pour elle, pas de problème de charge de travail pour les équipes CDDE.
- Le jugement a pris du temps car les deux parties ont alimenté le dossier et des reports ont été faits.
- **En février, la justice a tranché en faveur des élus du CSE normand !**

Ce travail est le fruit des actions engagées par nos élus de la précédente mandature et la CGT tient ici à les remercier pour tout le travail réalisé sur ces 4 dernières années.

Démarrage de l'expertise

L'expertise démarre donc avec une lettre de mission au cabinet SECAFI, déjà bien connu car ayant été en charge de l'expertise sur la nouvelle trajectoire GDD en 2017 et le CRI en 2020.

Les agences suivantes ont été sélectionnées pour être entendues par les experts :

- Caen Fresnel
- Dieppe
- Granville
- Honfleur
- Louviers
- Rouen Saint Sever
- Saint Etienne du Rouvray

Nous vous demandons d'ors et déjà de leur faire un bon accueil.

L'enjeu pour les agents

L'expertise est une étape. Dans les agences, elle vise notamment à analyser les portefeuilles, l'environnement, les fiches de signalement ou RPS, le taux d'absentéisme...

C'est un travail de longue haleine pour lequel les agents des sites ciblés ont leur rôle à jouer.

Le résultat de cette expertise sera officiellement présenté en CSE avec un état des lieux, un diagnostic et des préconisations d'actions pour aider la direction à améliorer nos conditions de travail.